

35102

Promontoire de Martigny

Légende

Carte des titres miniers

- | | |
|--|--|
| | Statut:
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désarmement, R-Révoqué
P-En attente de renouvellement, U-Refusé |
| | Statut:
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
N-Refus de renouveler, Z-Désarmement
R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé |
| | Aire de titres en traitement |
| | Bail d'exploitation en fonds marins (BEF) |
| | Territoire arpenté non désignable |
| | Centre géométrique du terrain faisant l'objet du claim |
| | Bail d'exploitation de substances minérales de surface (BEF) |
| | Aire d'extraction
Autorisation sans bail |
| | Déclaration de conformité |
| | CM (concession minière) ou
BM (bail minier) |
| | BEP (Permis d'exploitation sous forme de bail) |

- Le chiffre identifie le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure gauche détermine la catégorie établie et celle dans la partie droite le statut du site d'extraction
- | | | | | |
|---------------------------|--------------------------|-----------------|----------------------------|-------------|
| Substance extraite | A) Argent | G) Or | O) Opoponax | U) Autre |
| | B) Sable de silice | I) Indéterminé | P) Pierre concassée | X) Calcaire |
| | C) Calcaire | J) Terre grasse | R) Produits miniers divers | |
| | D) Pierre dimensionnelle | M) Moraine | S) Sable | |
| | E) Minéral de silice | N) Terre noire | T) Tourbe | |

- Statut du site d'extraction**
 C) Ouvert sous conditions, O) Ouvert, F) Fermé, N) Non autorisé, T) En traitement

Contrainte à l'activité minière

- Contrainte majeure**
- Territoire réservé à l'Etat ou soustrait au jachonnement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
 - Périmètre urbain
 - Territoire soustrait au jachonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
 - Territoire d'exploration minière pour le pétrole (en attente de permis)
 - Territoire où le droit de jachonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
 - Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
 - Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure

- Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti aux conditions et obligations déterminées par le ministre
- Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

- Terres de catégorie II
- Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinini

- Entente Piogagan

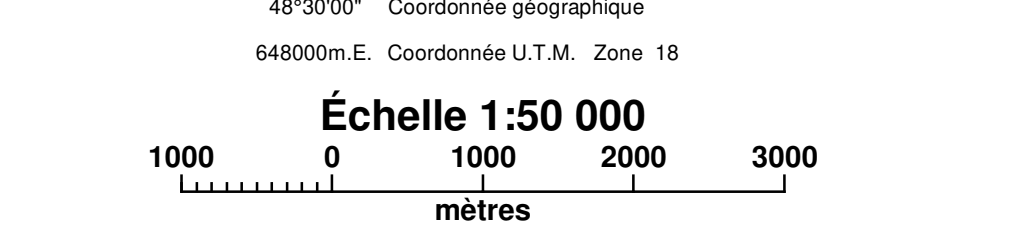
Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

- Nissinan de Bétiakite, Essipk, Mashveleahsh, Nutshkuan

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998 est de 32°51' ouest avec une variation annuelle décroissante de 13,0".
 Système de référence géodésique North American 1983
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
 ZONE 18



AVIS IMPORTANT
 Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

